

# Communiqué

de Mgr Denis MOUTEL pour les célébrations d'entrée en Avent  
Samedi 28 et Dimanche 29 novembre 2020



Ce jeudi 26 novembre, le Premier ministre a annoncé l'autorisation de la reprise des célébrations publiques pour les cultes. Si la célébration est de nouveau possible pour ce premier dimanche de l'Avent qui nous prépare à la fête de Noël, c'est toutefois, pour l'instant, avec une jauge maximale de 30 personnes. Même si nous entendons la prudence de nos responsables politiques pour garantir la sécurité sanitaire dans notre pays, je regrette vivement, avec les évêques de France, le maintien de cette limitation incompréhensible de 30 personnes pour l'accès aux lieux de culte, quelle que soit leur taille.

Les catholiques avaient pourtant montré depuis le début de la pandémie leur responsabilité dans la mise en œuvre des gestes-barrières. Les propositions faites au gouvernement par l'ensemble des cultes auraient pu aider à l'adoption de mesures réalistes et équitables, plus respectueuses de la liberté fondamentale de l'exercice du culte. La concertation qui a eu lieu entre le gouvernement et les représentants des religions semble avoir bien peu compté dans les décisions prises.

Dès ce vendredi Mgr Eric de Moulin-Beaufort, président de la Conférence des évêques de France, va déposer un recours référé liberté auprès du Conseil d'Etat, s'appuyant sur le fait que cette jauge de 30 personnes est disproportionnée par rapport à la situation sanitaire actuelle au vu de la taille de nos églises. Par ailleurs, accompagné de quatre évêques, il rencontrera le Premier Ministre ce dimanche 29 novembre à 18h00. Nous espérons que cette nouvelle concertation débouchera sur des règles réalistes et applicables dès la semaine prochaine.

Dans notre diocèse, récemment encore, j'ai encouragé le dialogue et la modération et je continuerai à agir ainsi. Ensemble, nous sommes appelés à trouver les mots justes et les attitudes responsables, dans un esprit d'apaisement et d'unité. Nous voulons être solidaires de ceux qui traversent douloureusement l'épreuve de la pandémie et participer à l'effort collectif pour la santé de tous. En attendant de nouvelles normes, nous ferons le maximum pour respecter la jauge qui nous est imposée et nous veillerons à ce que les règles sanitaires soient strictement observées.

Je demande aux prêtres d'encourager les fidèles qui le peuvent à participer à l'Eucharistie au cours de la semaine. Je leur demande aussi, dans la mesure de ce qui est possible et raisonnable, d'augmenter le nombre des célébrations dominicales. Cependant, je ne peux pas demander aux prêtres et aux fidèles de procéder à des « inscriptions » ou à un « comptage » qui ne sont pas conformes à leur mission selon l'Evangile. Ayant la connaissance des règles édictées, les catholiques auront d'eux-mêmes la sagesse de discerner ce qui est le meilleur pour eux et pour leur communauté paroissiale. Ils vivront, le cas échéant, une autre forme de participation au mystère du Christ.

La catéchèse, les rencontres pastorales et réunions diverses pourront reprendre à partir du 15 décembre dans le respect des mesures barrières déjà édictées. Des propositions pour vivre les quatre dimanches de l'Avent sont disponibles sur le site internet du diocèse. Un certain nombre de célébrations retransmises depuis le début du confinement, dont celle de la chapelle Saint Yves, continueront de l'être pendant cette période transitoire.

Que Dieu nous donne de vivre ce temps de l'Avent dans la confiance et l'espérance !

A Saint-Brieuc, le 27 novembre 2020

+ Mgr Denis MOUTEL  
évêque de Saint-Brieuc et Tréguier